



# Statistiques

## Les sections sportives scolaires dans l'académie de Strasbourg

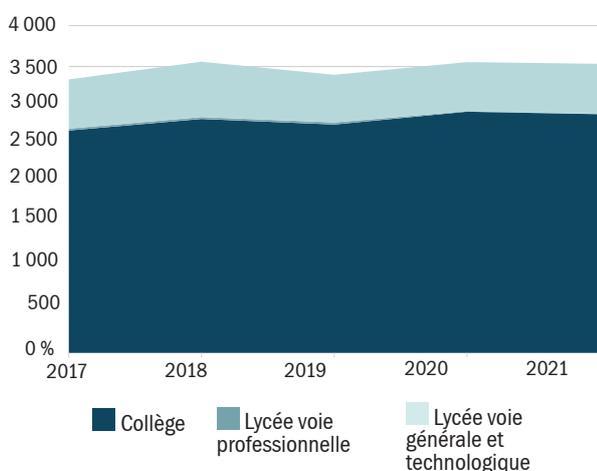
Une prédominance des sports collectifs

À la rentrée 2021, 3 533 élèves sont inscrits en sections sportives scolaires dans un établissement du 2d degré public ou privé sous contrat de l'académie de Strasbourg. 103 établissements (77 collèges, 26 lycées), sur les 266 que compte l'académie, proposent un éventail de 32 activités physiques sportives et/ou artistiques. Le football est celle qui regroupe le plus d'élèves (34,4 % des effectifs) loin devant le basket-ball (11,6 %). Le taux de réussite au DNB des sections sportives est supérieur de 6,1 points à celui de l'ensemble des élèves.

**168** sections sportives scolaires  
**3,3 %** des collégiens sont en sections sportives  
**+210** élèves par rapport à la rentrée 2017  
**33,0 %** sont des filles  
**7** sections d'excellence sportive

REPÈRES

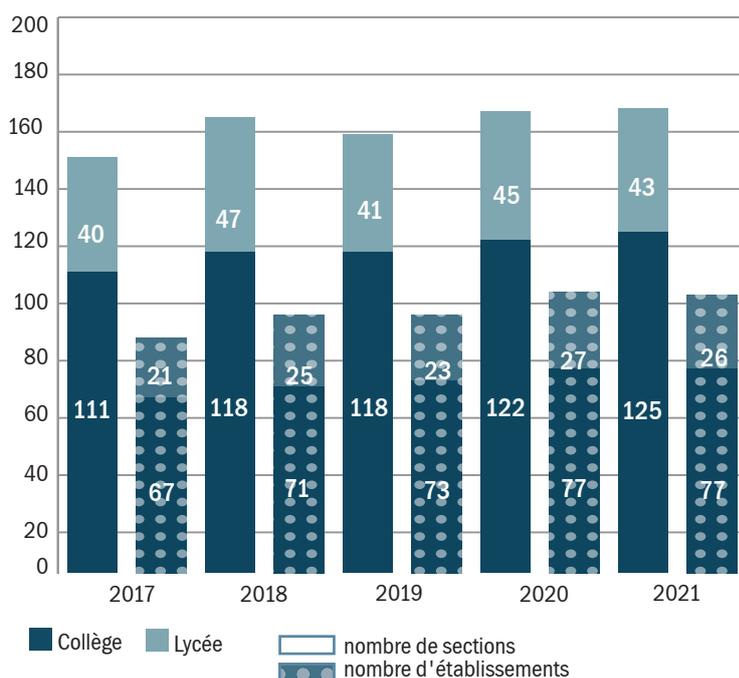
**Graphique 1** Dans l'académie, d'avantage d'élèves suivent leur scolarité en sections sportives qu'au niveau nationale  
 Évolution du nombre d'élèves en sections sportives scolaires



Note : les effectifs en lycée professionnel, peu visibles sur le graphique, varient entre 3 et 27 élèves.

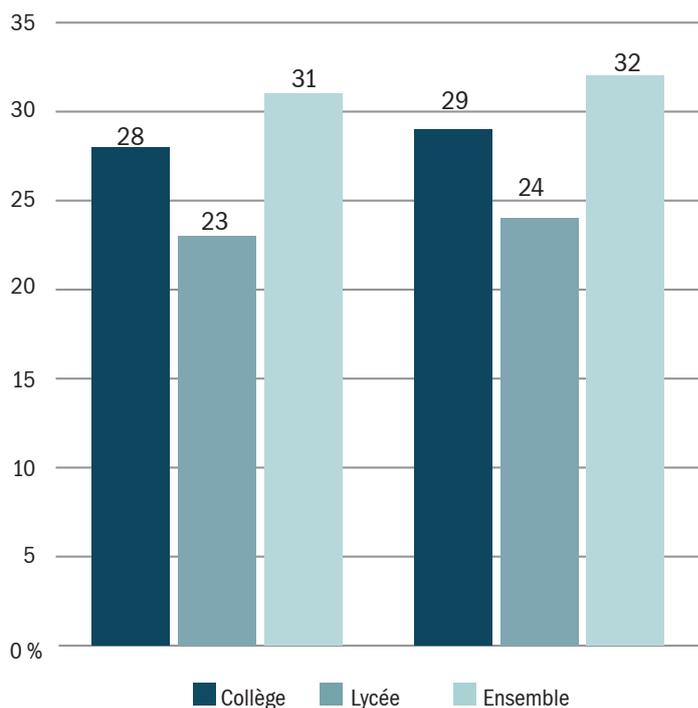
À la rentrée 2021, 3 533 élèves de l'académie suivent leur scolarité en sections sportives scolaires. Ces sections permettent de profiter d'un entraînement plus soutenu dans une activité physique sportive et/ou artistique. Les élèves bénéficient de trois à huit heures d'entraînement hebdomadaire tout en suivant une scolarité normale. La majorité des élèves, soit 2 918, sont en collège où ils représentent 3,3 % de l'ensemble des effectifs (2,3 % en France métropolitaine). En lycée, on recense 612 élèves en voie générale et technologique, soit 1,4 % du total (0,8 % au niveau national). En lycée professionnel, seuls 3 élèves sont inscrits dans une section sportive à la rentrée 2021. En collège, les effectifs en sections sportives ont augmenté depuis la rentrée 2017 de 7,3 % (+199 élèves) alors que le nombre total de collégiens n'a augmenté que de 2,0 %. En lycée général et technologique les effectifs en sections sportives sont restés stables (+11 élèves). Parmi les 3 533 élèves en sections sportives à la rentrée 2021, sont également comptabilisés ceux accueillis en section d'excellence sportive : 7 sections, dans 6 établissements ont ouvert dans l'académie. Elles accueillent au total 171 élèves : 128 en collège et 43 en lycée. Leur organisation est davantage marquée haut niveau : accompagnement individuel par un enseignant d'EPS ; cours aménagés ; dérogation possible à la carte scolaire ; hébergement en internat ; préparation, au niveau lycée, d'un double diplôme bac et diplôme fédéral ou d'État dans l'activité sportive pratiquée. La liste des élèves retenus dans ces sections est établie par les fédérations sportives ou leurs ligues régionales à partir des résultats sportifs.

**Graphique 2** Augmentation du nombre de sections sportives en collège  
Évolution du nombre de sections sportives scolaires



168 sections sportives scolaires sont actives à la rentrée 2021 dont 125 en collège et 43 en lycée. Au total 103 établissements de l'académie accueillent au moins une section sportive : 77 collèges et 26 lycées. Par rapport à la rentrée 2017 on recense 14 sections supplémentaires en collège et 3 en lycée. Dans le même temps, le nombre d'établissements proposant une section sportive a progressé de 15 : 10 collèges et 5 lycées.

**Graphique 3** Le nombre d'activités physiques sportives et/ou artistiques



À la rentrée 2021, les sections sportives peuvent être suivies dans 32 activités physiques sportives et/ou artistiques différentes : 29 en collège, 24 en lycée. Ce nombre est stable par rapport à 2017, année au cours de laquelle 31 activités physiques sportives et/ou artistiques sont recensées (28 en collège, 23 en lycée).

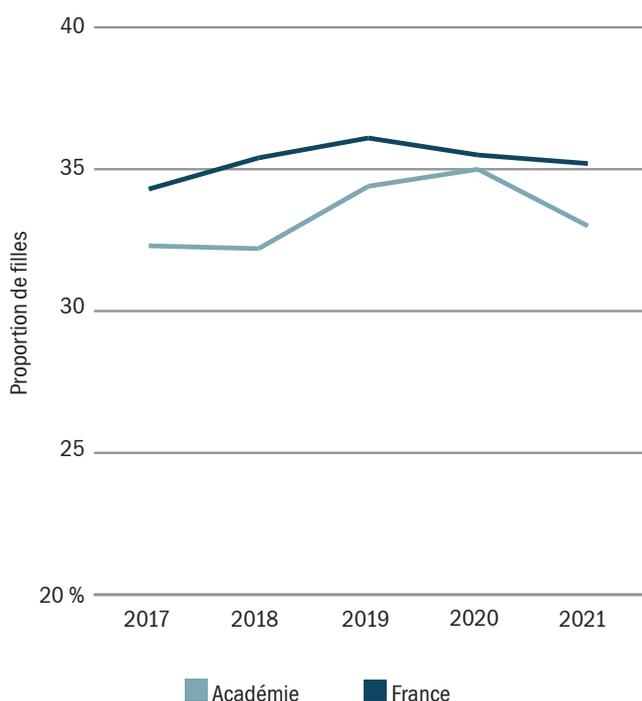
**Tableau 1 Plus de 40 % des élèves en sections sportives sont en section football**  
**Nombre d'élèves selon les activités physiques sportives et/ou artistiques à la rentrée 2021**

Disciplines	Effectifs	Évolution 2017-2021(%)
Football	1372	23,6
Basket-Ball	410	38,5
Handball	377	9,6
Volley-Ball	241	-24,0
Activités physiques de pleine nature	126	44,8
Rugby	126	10,5
Natation	104	-1,0
Équitation	71	
Judo	68	-38,2
Tennis	68	-20,0
Triathlon	64	8,5
Ski alpin	47	-30,9
Athlétisme	45	-60,2
Gymnastique	43	-43,4
Aviron	36	-14,3
Gymnastique rythmique	36	-16,3
Badminton	34	88,9
Danse	33	-32,7

Parmi les 32 activités dispensées dans l'académie, les sports collectifs composent les plus gros contingents d'élèves à la rentrée 2021 : 1 372 en football, 410 en basket-ball, 377 en handball, 241 en volley-ball. Les 7 sports collectifs dispensés dans l'académie regroupent 72,5 % des effectifs des sections sportives. La natation est, avec 104 élèves, le premier sport individuel suivi par l'équitation (71 élèves), le judo et le tennis (68 élèves chacun). Par rapport à la rentrée 2017 les principaux sports collectifs, hormis le volley-ball (-24,0 %), affichent une progression de leurs effectifs : +38,5 % en basket-ball, +23,6 % en football, +10,5 % en rugby, +9,6 % en handball. En ce qui concerne les sports individuels les effectifs sont plutôt en baisse : -60,2 % en athlétisme, -43,4 % en gymnastique, -38,2 % en judo, -36,1 % en escalade. Les activités physiques de pleine nature (+44,8 %) et le badminton (+88,9 %) affichent pour leur part une progression alors que certains sports individuels font leur apparition entre 2018 et 2021 : l'équitation en 2018 (71 élèves en 2021), le taekwondo en 2020 (30 élèves en 2021), le golf en 2021 (10 élèves) et le karaté en 2018 (9 élèves en 2021). A l'inverse d'autres ne sont plus dispensés : le tir à l'arc depuis la rentrée 2018, la natation synchronisée, sport et santé et le yoseikan budo depuis la rentrée 2020.

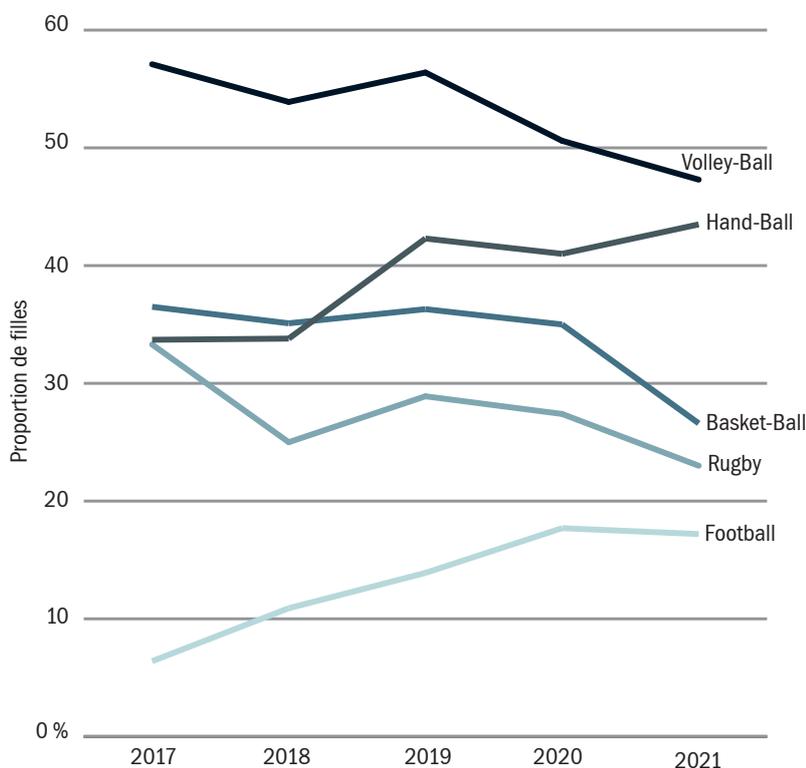
Champ : sections sportives comptant plus de 30 élèves à la rentrée 2021

**Graphique 4 Un élève sur trois en sections sportives est une fille**  
**Évolution de la proportion de filles en sections sportives scolaires**



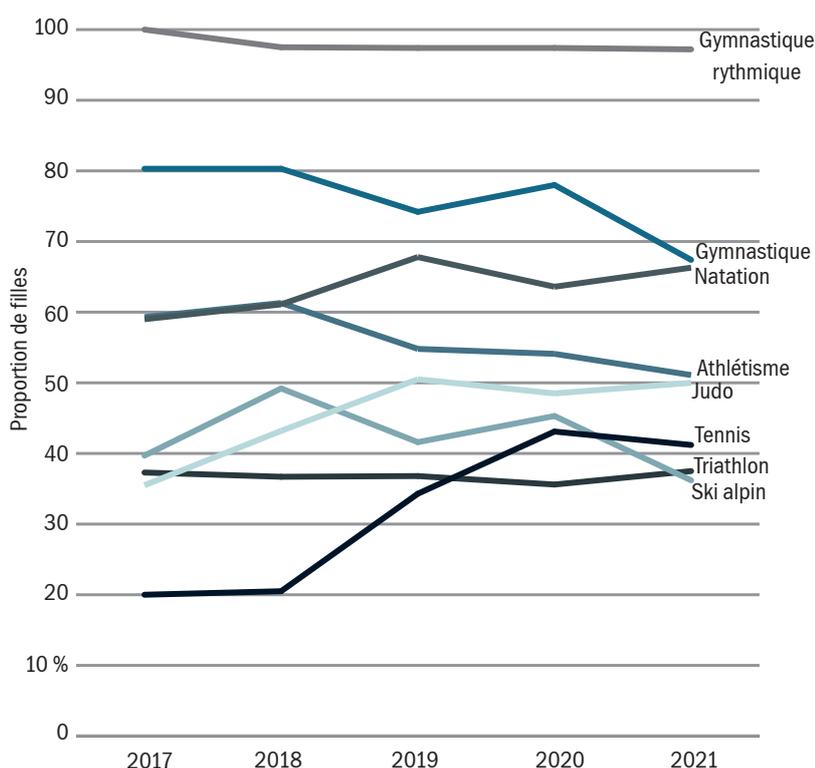
Dans l'académie de Strasbourg, un élève sur trois (33,0 %) en section sportive à la rentrée 2021 est une fille (35,2 % au niveau national). En 2017, cette proportion était de 32,3 % (34,3 % en France entière) et a atteint un maximum de 35,0 % en 2020 (36,1 % en 2019 au niveau national).

**Graphique 5** Hausse des proportions de filles en football et en handball  
Évolution de la proportion de filles pour les principaux sports collectifs



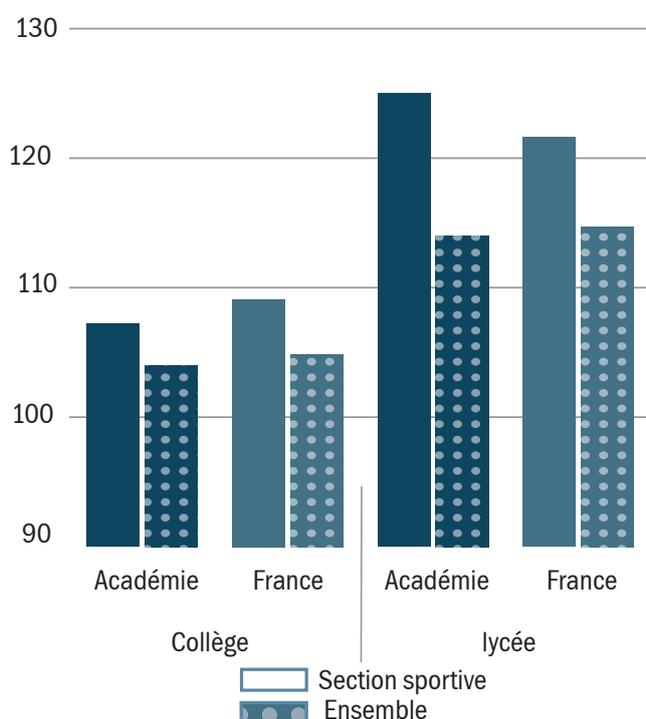
Dans les 5 sports collectifs les plus pratiqués dans l'académie, les dynamiques sont très différentes. Par rapport à la rentrée 2017, la proportion de filles est en hausse de 10 points en football et en handball alors qu'elle est en baisse de 10 points en basket-ball, en volley-ball et en rugby. Ces proportions sont en dessous de celles observées au niveau national pour l'année scolaire 2021 en football (18,4 %), en rugby (24,8 %) et en basket-ball (39,8 %) mais supérieures en handball (42,0 %) et en volley-ball (46,1 %). Le hockey sur glace et le water polo sont également dispensés dans certains établissements de l'académie. Les proportions de filles varient de 3,3 % à 5,7 % entre 2017 et 2021 pour le hockey sur glace et la section water polo n'existe que pour les garçons.

**Graphique 6** Certains sports individuels sont quasi exclusivement féminins  
Évolution de la proportion de filles dans les principaux sports individuels



Dans les sports individuels, la parité entre les filles et les garçons est atteinte à la rentrée 2021 en judo et en tennis de table (50,0 %) et à quelques élèves près en athlétisme (51,1 %). Certains sports sont quasi exclusivement féminins : la gymnastique rythmique (97,2 %), la danse sportive (97,0 %), l'équitation (94,4 %). Ces niveaux sont légèrement supérieurs à ceux du niveau national : 97,5 % en gymnastique rythmique, 87,7 % en danse sportive, 87,2 % en équitation. Parmi les sports qui rassemblent le plus d'élèves sur les 5 dernières années, la proportion de filles progresse en tennis (+21,2 points) et en judo (+14,5 points) alors qu'elle diminue en gymnastique (-12,9 points) et en athlétisme (-8,2 points).

**Graphique 7** Un indice de position sociale supérieur à la moyenne pour les élèves en sections sportives  
 Indice de position sociale des élèves en sections sportives



Champ : élèves scolarisés en collège (hors Segpa) et en lycée GT uniquement dans un établissement public ou privé sous contrat (rentrées 2017 à 2021)

Sur la période 2017-2021, l'indice de position sociale (IPS, voir définition page 8) des élèves qui suivent leur scolarité en sections sportives dans l'académie est égale à 107,2 pour les collégiens et à 125,0 pour les lycéens de la voie générale et technologique. Par rapport à l'ensemble des élèves, cette valeur est supérieure de 3,2 points

pour les collégiens et de 11,0 points pour les lycéens. L'IPS moyen des collégiens en sections sportives en France est légèrement plus élevée qu'au niveau académique (+1,9 point) alors que pour les lycéens, il est inférieur de 3,4 points à celui de l'académie.

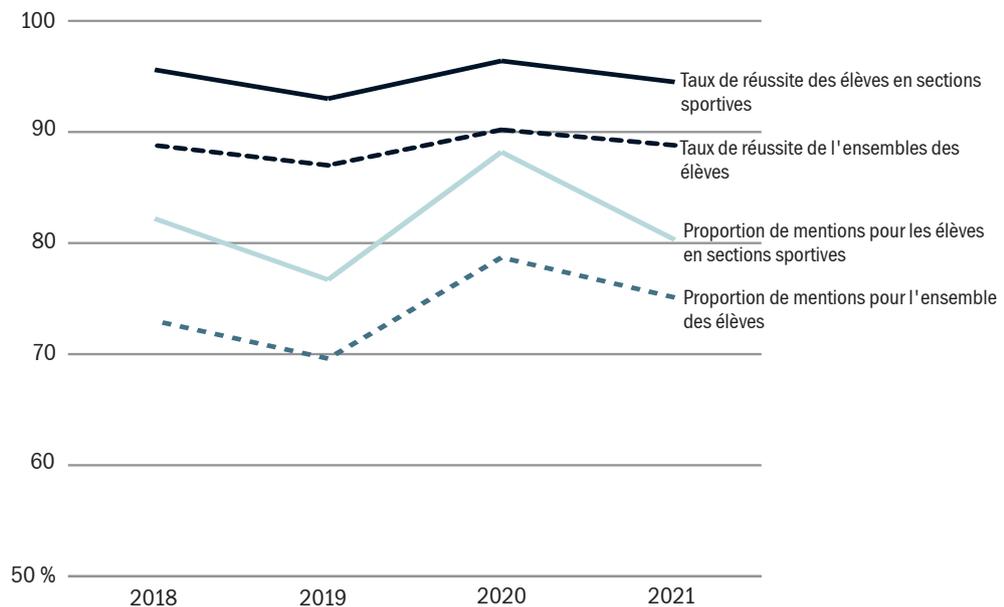
**Tableau 2** Un faible indice de position sociale pour certains sports de contact  
Indice de position sociale moyen selon le sport

Disciplines	Collège	Lycée	Ensemble
Arts du cirque	137,1		137,1
Triathlon	132,6	141,9	136,4
Escalade	129,5		135,0
Natation	132,9		133,6
Ski alpin, ski nordique	128,7	146,3	130,0
Equitation	124,5	141,7	127,7
Danse sportive	126,9	128,4	127,5
Hockey sur glace	121,9		125,9
Cyclisme, VTT	120,7		125,5
Basket-Ball	122,7	129,8	124,8
Activités physiques de pleine nature	128,0	120,3	124,0
Karaté		122,7	122,7
Tennis de table	126,8	114,1	122,1
Gymnastique	115,3	127,1	117,6
Aviron	108,5	127,6	117,5
Water-polo	116,4	117,1	116,8
Tennis	110,7	126,9	114,1
Golf	113,8		113,8
Handball	109,5	125,7	113,0
Badminton	105,9	127,2	111,6
Taekwondo	110,8		110,8
Rugby	103,0	125,4	109,3
Gymnastique rythmique	108,9	108,4	108,7
Athlétisme	108,2		108,2
Volley-Ball	97,2	124,4	102,2
Football, Futsal	100,6	109,0	101,0
Canoe et canoe Kayak	85,2	103,3	88,6
Judo	87,9	103,8	88,4
Lutttes	83,3	98,2	84,2

**Champ** : indice de position social moyen calculé à partir des effectifs des rentrées 2017 à 2021. Ne figurent dans ce tableau que les sections sportives ouvertes à la rentrée 2021.

Pour l'ensemble des élèves des sections sportives (2017 à 2021), la valeur de l'indice de position sociale varie entre 137,1 pour ceux inscrits en arts du cirque et 84,2 pour ceux inscrits en lutttes. Pour les sports collectifs les valeurs sont comprises entre 124,8 en sections basket-ball (129,8 pour les lycéens, 122,7 pour les collégiens) et 101,0 en sections football (109,0 pour les lycéens, 100,6 pour les collégiens). L'IPS est plutôt élevé pour les

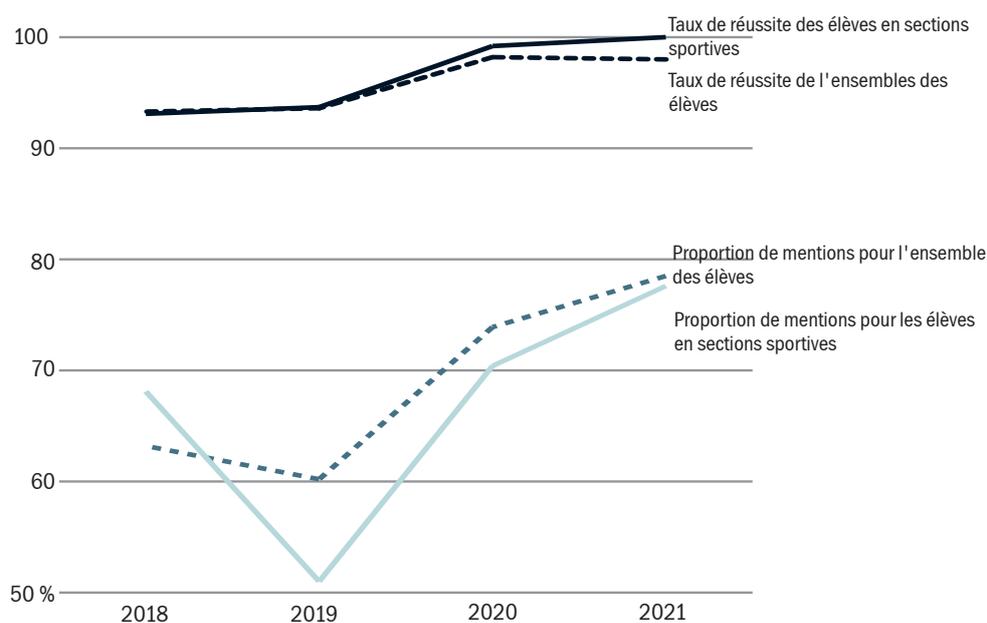
activités aquatiques et les activités de montagne et d'extérieur (natation, escalade, ski nordique, ski alpin). Pour certains sports, dits de contact, l'IPS est relativement faible : judo, lutttes. Si la valeur de l'IPS est liée à l'activité suivie elle dépend également du lieu d'implantation et de la zone de recrutement de l'établissement.

**Graphique 8****Une meilleure réussite au diplôme national de brevet pour les élèves en sections sportives****Taux de réussite à la série générale du diplôme national du brevet aux sessions 2018 à 2021 (en %)**

Les élèves en sections sportives scolaires en collège obtiennent plus souvent le diplôme national du brevet (DNB). La réussite des 2 649 élèves qui se sont présentés à la série générale du DNB entre 2018 et 2021 est de 94,9 % contre 88,8 % pour l'ensemble des élèves scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat de l'académie. Cette meilleure réussite

s'observe pour l'ensemble des 4 sessions prises en compte : +6,8 points en 2018, +6,0 points en 2019, +6,2 points en 2020, +5,7 points en 2021. La proportion d'élèves qui obtiennent leur diplôme avec une mention est également plus élevée pour les élèves de sections sportives : 81,8 % contre 74,2 % pour l'ensemble lors des sessions 2018 à 2021.

**Graphique 9** Une réussite au baccalauréat général en sections sportives comparable à celle de l'ensemble des élèves  
**Taux de réussite au baccalauréat général aux sessions 2018 à 2021 (en %)**



Les élèves en sections sportives scolaires obtiennent un taux de réussite au baccalauréat général comparable à celui de l'ensemble des élèves scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat de l'académie. La réussite des 918 élèves qui se sont présentés lors des sessions 2018 à 2021 s'établit en effet à 96,6 % contre 95,8 % pour le taux académique

(+0,8 point). La proportion de mentions sur l'ensemble des ces 4 sessions est légèrement inférieure au niveau académique pour les élèves en sections sportives : 66,6 % contre 68,9 % soit un écart de -2,3 points. En moyenne, un peu moins de 25 candidats inscrits en sections sportives se sont présentés chaque année au baccalauréat technologique entre 2018 et 2021.

**Sources**

Système d'information Scolarité 2017 à 2021 pour les effectifs, Ocean (2017 à 2020) et Cyclades (2017 à 2021) pour les résultats aux examens.

**Champ**

Élèves sous statut scolaire suivant une formation du second degré dans un établissement public ou privé sous contrat. Ne sont comptabilisés que les niveaux pour lesquels sont recensées des sections sportives scolaires : 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> (y compris Segpa), CAP 2 ans, 2<sup>de</sup>, 1<sup>re</sup> et T<sup>le</sup> professionnelles, 2<sup>de</sup>, 1<sup>re</sup> et T<sup>le</sup> générales et technologiques.

**Définitions**

Les sections sportives scolaires offrent aux élèves la possibilité de profiter d'un entraînement plus soutenu dans une activité physique sportive et/ou artistique proposée par l'établissement, tout en suivant une scolarité normale. Les élèves bénéficient ainsi de trois à huit heures d'entraînement hebdomadaires, sans que soient, pour autant, négligés les programmes scolaires.

**Indice de position sociale (IPS) :** La Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) a créé un indice à partir de données comportant une description fine du milieu familial et la PCS des deux parents (voir note d'accompagnement n°5 de novembre 2017). Leur croisement

permet d'affecter à chaque élève un indice de position sociale. Plus l'indice est élevé, plus l'élève est considéré comme favorisé.